



Déploiement 2017 des Formations à l'animation du Programme de prévention ATOUT AGE



Appel à candidatures 2017 GUIDE DU FORMATEUR



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraites et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la réunion, la dynamique inter régimes s'est concrétisée par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillessement Actif » entre la CGSS (régime général et régime agricole) et le RSI de la Réunion (*extrait des statuts du GIE VA : déterminer et mettre en œuvre, via des actions coordonnées, une politique d'action sociale concertée entre les différents organismes de protection sociale en matière de maintien à domicile des personnes âgées*).

Cette dynamique poursuit notamment deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Dans le cadre du renforcement et de la structuration de l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé, sous la coordination de l'association La Réunion en Forme, le programme de prévention ATOUT AGE.

Celui-ci a été élaboré avec la participation :

❑ **d'un Comité d'Experts composé de :**

- médecins, chefs de services du CHU de la Réunion (Gériatrique et Nutrition) et de la Société de Gériatrie et de Gérontologie de l'île de la Réunion (les docteurs EYCHENE, LE MOULLEC, DE OLIVEIRA et REVEL)
- d'une doctorante et d'un directeur de recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (M. SANDRON et Mme KLEIN)
- du délégué régional de l'Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale (ANCASS) et directeur général des services du CCAS de Saint-Pierre (M. LOMBARDIE)
- d'un professeur des universités en nutrition, directeur du département de gérontologie clinique au CHU de Clermont-Ferrand, coordonnateur du volet gériatrique du Programme National Nutrition Santé (M. LESOURD)
- d'un médecin - directeur de recherche au CNRS (M. VIDAL)

❑ **de quatre commissions thématiques (une par thème)** composées d'une trentaine d'opérateurs, acteurs, professionnels locaux apportant leurs expériences, leurs relations, leur capacité à produire concrètement les séquences et outils pédagogiques des ateliers (Institut Régional d'Education Nutritionnelle, GIP SAP, Associations France Alzheimer, ALMA, l'association des psychomotriciens, les bailleurs sociaux, la filière STAPS de l'Université de la Réunion et le service social de la CGSS)

Cette démarche, dont la finalité est la diffusion massive de messages et bonnes pratiques de prévention validés, consistait à :

- Concevoir des modules de prévention normalisés portant sur les thématiques de la Mobilité & Habitat et Nutrition & Habitat avec le concours d'experts et de professionnels du secteur
- Elaborer des contenus de formation à l'animation des modules Atout Age

Rejoint par le fonds de dotation Muta Réunion, ces deux institutions (GIE Vieillessement Actif & le fonds Muta Réunion) ont lancé en septembre 2016 un appel à candidatures d'opérateurs locaux (hors CCAS) pour déployer, à compter de janvier 2017 et sur les deux prochaines années (2017 et 2018), ces ateliers Mobilité & Habitat et Nutrition & Habitat.

Cet appel à candidatures consistait à sélectionner les structures en capacité de :

- mettre à disposition du personnel compétent pour se former à l'animation des ateliers de prévention ATOUT AGE,
- déployer ces ateliers auprès du public cible, moyennant rémunération.

A l'issue du processus de sélection, des structures ont été retenues pour mettre en place un total de 155 ateliers de prévention (98 ateliers Mobilité/Habitat et 57 ateliers Nutrition/Habitat), sur l'ensemble du territoire de la Réunion.

Au moins un atelier se tiendra sur chaque commune, la répartition territoriale tenant compte des critères de fragilité des territoires, issus de l'Observatoire des Fragilités.

Dans la continuité de la démarche, le GIE Vieillessement Actif et le Fonds de dotation Muta Réunion lancent aujourd'hui un appel à candidatures à destination d'opérateurs de formation chargés de :

- **s'approprier la démarche de prévention Atout Age, en particulier les modules de formation à l'animation, via un ensemble d'outils remis par le GIE Vieillessement Actif (programme et contenu de la formation, kit pédagogique, etc.)**
- **déployer des modules de formation à l'animation des ateliers Atout Age, à destination des futurs animateurs de ces ateliers**
- **assurer le suivi et l'adaptation des contenus des modules de prévention.**

Champ de l'appel à candidatures

Statuts des structures candidates et critères de sélection

Tout organisme de formation, référencé en tant que tel auprès de la DIECCTE (Direction des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) peut répondre à cet appel à candidature, quel que soit son statut juridique.

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (rapports d'activité, bilans et comptes de résultats, statuts ou Kbis, attestation URSSAF, etc.) le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé (licence sportive, qualification et régularité de ses animateurs auprès des autorités concernées, etc.)
- Mettre en avant son expérience dans l'activité de formation de formateurs de son territoire (connaissance du contexte socioprofessionnel, capacité à faire et résultats obtenus, etc.)
- Produire les références de ses intervenant salariés et/ou sous-traitants : expérience d'animation de formation sur le thème concerné, etc.

Profil des stagiaires aux formations d'animateurs Atout Age

Le GIE Vieillessement Actif transmettra à l'organisme de formation une liste nominative des stagiaires pour l'organisation des sessions de formation.

Les participants seront des professionnels intervenant dans les domaines de l'activité physique ou du sanitaire et social.

A l'issue des formations à l'animation Atout Age, les stagiaires devront être en capacité d'animer des ateliers en suivant fidèlement le contenu pédagogique qui leur aura été confié pendant la formation. Les agents formés seront amenés à animer des groupes de seniors de 10 à 12 personnes.

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Le public cible des modules Atout Age

Les populations cibles sont les personnes retraitées (ou bénéficiaires d'une pension de réversion), de plus de 55 ans, autonomes (GIR 5 ou 6), vivant à domicile et en risque de fragilité. Une attention particulière sera toutefois portée aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Liste indicative des publics cibles :

- personnes en risque de fragilité sociale au moment du passage à la retraite (en invalidité, etc.)
- aidants retraités
- retraités dont le proche est décédé
- retraités dont le proche est placé en établissement d'accueil
- personnes sortant récemment d'une hospitalisation
- retraités isolés
- travailleurs migrants

La dimension de l'appel à candidatures Formation

Les missions décrites dans le présent appel seront attribuées à un seul prestataire de formation (mono attributaire) et ne constitue qu'un lot.

La convention de partenariat sera établie sur 1 an, non reconductible par tacite reconduction.

Modalités de mise en œuvre

Etendue des missions

1- Déploiement des modules de formation

Le GIE Vieillessement Actif, propriétaire du programme Atout Age, remettra à la structure retenue des e-mallettes correspondant à chaque module thématique, comprenant le programme et contenu détaillés de la formation, les supports et outils pédagogiques, les fiches techniques de chaque séance, les documents à remettre aux retraités, etc.

A partir des e-mallettes, la structure retenue sera chargée de déployer 6 modules de formation : 3 sur la thématique de la Mobilité/Habitat et 3 sur la thématique de la Nutrition/Habitat.

Chaque action de formation devra se dérouler sur une durée de 5 jours consécutifs, soit 35 heures, selon la répartition suivante :

ATELIER	MODULE	DUREE DE LA FORMATION	TOTAL
MOBILITE	MOBILITE	3 jours	5 jours de formation à l'animation MOBILITE
	HABITAT (module transversal)	2 jours	
NUTRITION	NUTRITION	3 jours	5 jours de formation à l'animation NUTRITION
	HABITAT (module transversal)	2 jours	

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Nombre de participant par session : 10 à 12 personnes

Lieux de la formation : A déterminer en fonction de la répartition géographique des participants

En outre, l'organisme de formation sera chargé :

- D'assurer les formations au regard des éléments de contenu, de la pédagogie et des modalités d'organisation attendues
- D'assurer l'envoi des convocations et du programme pédagogique aux stagiaires, au moins 2 semaines avant le début de la formation, en copie au référent hiérarchique. Cet envoi sera réalisé à partir d'une liste de noms / de mails communiquée par le GIE VA
- D'assurer l'organisation matérielle de la formation (recherche et réservation de salle, restauration des stagiaires, etc.)
- De remettre à chaque stagiaire une attestation de fin de formation
- D'assurer un accompagnement des stagiaires post-formation et notamment répondre de manière rapide et efficace aux interrogations en lien avec la formation
- D'assurer un suivi des formations déployées (feuille d'émargement, questionnaire de satisfaction...)

Les formations à l'animation Atout Age devront impérativement **débuter au mois de mars 2017**. D'une manière générale, la structure retenue se conformera autant que possible au calendrier de formation soumis par les financeurs.

2- Organisation d'une journée de rassemblement des stagiaires

La structure retenue sera chargée d'organiser une journée de rassemblement de l'ensemble des animateurs Atout Age, au cours du second semestre 2017.

Cette rencontre aura pour objectif d'échanger sur les retours d'expérience des encadrants, les propositions d'amélioration des ateliers, ou encore effectuer les dernières remises à niveau.

3- Mission de suivi et d'adaptation des contenus des modules Atout Age

La structure retenue aura en charge :

- le suivi des contenus des modules Atout Age : conformité avec les préconisations des autorités de santé locales/nationales/internationales (IREN, PNNS, OMS, etc.), amendements ou corrections superficielles, n'altérant pas le contenu, etc.
- l'adaptation des modules suite notamment aux retours d'expérience des animateurs ou à la demande explicite des financeurs.

Toute modification de contenus des modules Atout Age devra être préalablement soumise et validée par le Comité d'Experts.

Modalités de financement

Une subvention d'un montant de 41 000,00 € sera attribuée à l'organisme de formation retenu, pour la réalisation de l'ensemble des missions indiquées ci-dessus.

Cette subvention est destinée à couvrir la totalité des frais engagés.

70% du montant total de la subvention attribuée annuellement sera versé dès la signature de la convention ; le solde (30% restant) sera versé à réception du bilan annuel (compte-rendu financier et qualitatif).

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 20 février 2017** :

- ➔ par mail à l'adresse suivante : pascale.wangfong@cgss.re
- ➔ par courrier :
GIE Vieillessement Actif - CGSS
4 boulevard Doret CS53001
97741 Saint-Denis Cedex 09

- Attestation de paiement des cotisations URSSAF
- Statuts
- Justificatifs d'enregistrement en tant qu'organisme de formation auprès de la DIECCTE
- Liste des responsables (membres du conseil, du bureau)
- Le dernier rapport d'activité et bilan de l'année (2015 ou 2016)
- Comptes annuels 2015
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2017
- RIB

Et après ?

A réception des dossiers de candidatures, une première sélection sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme Atout Age.

Le(s) candidat(s) retenus à l'issue de cette première phase de sélection se verront conviés à un entretien, au cours du mois de février 2017.